

DELIBERATION N° 150-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le dix juillet deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressées par la Présidente, datées du 24 juin et du 3 juillet 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Alain SIAUD.

Présents :

ABERT Jean-Claude	LAMOUR Jérôme	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	GRIET Bernard	BATTISTEL Marie-Noëlle
SIAUD Alain	BARI Nadine	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
BONOMI Jean-Pierre	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
MULYK Fabien	GIRARDOT Frédéric	TURC Sylvain	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Frédéric
FAURE Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
CHATTARD Arnaud	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
BRUGNERA Jean-Michel	MENDEZ-DIAZ Philippe	CHARLES Christian	ROUSSET Alain
GERBI Franck	TAVERNA Philippe	BALME Eric	MORA Serge
ROSSI Angélique	JOUBERT Thierry	MENDEZ Alain	

Absents excusés représentés : ROBERT Philippe (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), GONNORD Franck (pouvoir à BONNIER Eric), FAYARD Adeline (pouvoir à CIOT Xavier), BRUN Sylvie (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BARI Nadine), STUTZ Anne (pouvoir à BONOMI Jean-Pierre), GRAND Florence (pouvoir à SERRE Emmanuel), SIMONNET Martine (pouvoir à LAURENS Patrick), PREVOT Fabienne (pouvoir à SAURAT Coraline), CHANTRE Carine (pouvoir ROSSI Angélique), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	47
Nombre de pouvoirs :	12
Nombre de délégués votants :	59

OBJET : NOUVELLE POLITIQUE TERRITORIALE ALSH : CONVENTION PLURIANNUELLE 2025-2028 DE SOUTIEN A L'OFFRE DE SERVICES ALSH PORTEE PAR DES ASSOCIATIONS ET PRESENTATION DE LA GRILLE TARIFAIRES

A travers la Convention Territoriale Globale signée le 27 avril 2023, la Communauté de Communes de la Matheysine et les Communes du territoire se sont engagées à coopérer pour rendre plus équitable, plus accessible et plus performante l'offre de services aux habitants. Cette démarche est soutenue par la CAF de l'Isère, la MSA et le Département.

Des analyses approfondies des besoins et de l'offre « Accueils de Loisirs sans hébergement - ALSH » sur le territoire ont mis en évidence trois principales problématiques à résoudre pour atteindre les objectifs sociaux et éducatifs partagés dans la CTG :

1- La fragilité financière des associations gestionnaires d'un ALSH, en raison d'une faible fréquentation sur certaines périodes et d'un déficit de financements ;

- 2- Le défaut d'équité pour les habitants avec d'une part des tarifs fortement différenciés selon les communes pour un même niveau de revenu et d'autre part des tarifs insuffisamment progressifs entre les plus bas et les plus hauts revenus ;
- 3- Le défaut d'accessibilité induit par :
- Des tarifs élevés pour les habitants des communes n'accueillant pas un ALSH,
 - Des problèmes d'éloignement géographique et de mobilité ;
 - Une carence de moyens pour l'inclusion d'enfants en situation de handicap.

C'est pourquoi, après un long travail d'analyses et de dialogue, la CCM et les communes partenaires se sont engagées dans une nouvelle politique partenariale de consolidation et de structuration de l'offre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) en Matheysine. Cette politique partenariale se décline en :

1. La mise en place d'un partenariat financier entre les communes et la CCM, dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2025-2028, adoptée par la CCM en Conseil communautaire en date du 6 mars 2025 et par les Conseils municipaux.
Le soutien financier mobilisé dans le cadre de cette convention s'élève à 110 000 € / an hors coût de gestion, comprenant :
 - 77 755 €, à répartir entre 41 communes (tout le territoire sans La Mure et La Motte Saint-Martin, gestionnaires d'ALSH municipaux),
 - 32 245 € par la CCM, au titre du soutien aux ALSH, dans le cadre de sa compétence « action sociale d'intérêt communautaire ».
1. Une proposition de conventions pluriannuelles 2025-2028 entre la CCM et les trois ALSH associatifs (FPT, MPT et PTVL) afin de préciser les conditions et les modalités de répartition du soutien financier entre les 3 structures (documents annexés à la présente délibération).

Cette proposition émane de travaux d'analyse, de projections et de concertation conduits par la CCM avec les ALSH, la commission Enfance (réunie le 18 juin 2025) et les partenaires institutionnels. Elle permet :

- La mise en place d'une grille tarifaire territoriale plus équitable et plus accessible, avec des tarifs entre 11 et 21 € selon la tranche de quotient familial ;
- La prise en compte des besoins de financement propres à chaque structure, dans le respect de l'équité entre elles et de leur autonomie, par l'intermédiaire de taux plafonds et de mesures de compensation ;
- Un soutien à l'adaptation de l'offre aux besoins des familles à travers des mesures de bonification (création d'une nouvelle offre, amplitude d'ouverture, fourniture du déjeuner) ;
- La préservation d'une réserve financière pour développer une offre de services ALSH dans le secteur du Beaumont/Valbonnais ;
- La mise en place d'outils de suivi de l'activité des ALSH, afin d'évaluer les effets de la politique territoriale partenariale et de l'ajuster si besoin.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité : 57 voix Pour, 1 voix Contre, 1 Abstention :

- ➔ **ACTE** les termes des conventions pluriannuelles ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer lesdites conventions et tous documents inhérents à cette décision, notamment les avenants le cas échéant.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 10 juillet 2025

La Présidente,
Coraline SAURAT